



COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 10 avril 2019

Présents : Mmes BARTHAS Muriel, DELRIEU Françoise, FRÖHLIG Karelle, LAMUR Joëlle
MM. CALERO Jérémy, CARAYON Jean-Luc, MALRIC Paul, ZOCCARATO Michel

Absents : Mmes ALFRED Valérie, ORTELLS Renée, M. CODINA Bernard, ORS Marc excusés.

Secrétaire de séance : Mme DELRIEU Françoise.

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du 25 mars 2019

1. Budget Principal
 - 1- Approbation du Compte de Gestion 2018
 - 2- Approbation du Compte Administratif 2018
 - 3- Affectation du résultat 2018
 - 4- Vote des taux des taxes directes locales
 - 5- Subvention associations communales
 - 6- Approbation Budget Primitif 2019

2. Budget Annexe Multi-services
 - 1 – Approbation du Compte de Gestion 2018
 - 2 – Approbation du Compte Administratif 2018
 - 3 – Affectation du résultat 2018
 - 4 – Approbation Budget Primitif 2019

3. Contrats saisonniers

Informations et questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures

1. Budget principal

1- Approbation du Compte de Gestion 2018

Considérant qu'il y a lieu d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice de l'année 2018 du Budget M.14 Service Principal.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

■ Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

(Délibération 2019-24)

2- Approbation du Compte Administratif 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. CARAYON Jean-Luc, délibère sur le compte administratif du Budget Principal de l'exercice 2018 dressé par M. ZOCCARATO Michel :

- Constate, pour l'ensemble de la comptabilité principale et annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report N-1, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF du BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		380 649.11	54 066.60		54 066.60	380 649.11
Opérations de l'exercice		143 156.17		456 462.93	0.00	599 619.10
TOTAUX	0.00	523 805.28	54 066.60	456 462.93	54 066.60	980 268.21
Résultats de clôture		523 805.28		402 396.33		926 201.61
Restes à réaliser			16 455.00	10 662.27	16 455.00	10 662.27
TOTAUX CUMULES	0.00	523 805.28	70 521.60	467 125.20	70 521.60	990 930.48
RESULTATS DEFINITIFS		523 805.28		396 603.60		920 408.88

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2018 du Budget principal.

(Délibération 2019-25)

3- Affectation du résultat 2018

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 523 805.28 €

- un déficit de fonctionnement de 0.00 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation en réserve R1068 en investissement 0.00 €

- Report en fonctionnement 523 805.28 €

(Délibération 2019-26)

4- Vote des taux des taxes directes locales

La loi du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale prévoit, dans son article 2, le vote des taux des impôts locaux par le Conseil Municipal et précise les modalités de cette décision.

Le produit fiscal résulte des taux et des bases nettes d'imposition, lesquelles évoluent chaque année en raison de la croissance de la matière imposable et de l'incidence de mesures législatives.

Considérant les intempéries du 15 octobre qui ont affecté de nombreux administrés de la commune,

Considérant que le produit fiscal attendu est de 471 581.00 €,

il est proposé de ne pas appliquer de hausse des taux de fiscalité pour 2019, pour la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote, les taux d'imposition suivants :

Libellés	Taux appliqués 2018	Taux appliqués 2019
Taxe d'habitation	21.00 %	21.00 %
Taxe foncière sur propriétés bâties	43.55 %	43.55%
Taxe foncière sur propriétés non bâties	133.20 %	133.20%

(Délibération 2019-27)

5- Subvention associations communales

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer aux associations communales les subventions pour l'année 2019 :

Association	Proposition 2019	Association	Proposition 2019
Ecole de foot : USC	201.50 €	Club informatique	352.00 €
Carré d'As	352.00 €	La Belle époque	995.00 €
A.C.C.A (chasse)	751.00 €	Le Frégal	821.00 €
A.Gym.V	850.00 €	Foot Vétéran	226.00 €
La Boule Carrée	775.00 €	OCCE élémentaire	3 400.00 €
Béal Villalier	332.00 €	OCCE maternelle	1 881.00 €
A.S.C.V (foot)	2 655.00 €	Croix Rouge	302.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve, à l'unanimité les montants attribués ci-dessus.

(Délibération 2019-28)

6- Approbation Budget Primitif 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Michel ZOCCARATO, Maire, qui a présenté le Budget primitif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRIMITIF du Budget Principal

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats Reportés M.14	- €	523 805.28 €		396 603.60 €
Affectation en réserve 1068				
Prévisions de l'exercice	1 322 000.00 €	798 194.72 €	1 137 000.00 €	740 396.40 €
TOTAL	1 322 000.00 €	1 322 000.00 €	1 137 000.00 €	1 137 000.00 €

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le Budget Primitif pour l'exercice 2019 du Budget principal. (*Délibération 2019-29*)

2. Budget Annexe Multi-services

1- Approbation du Compte de Gestion 2018

Considérant qu'il y a lieu d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice de l'année 2018 du Budget annexe multi-services.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. (*Délibération 2019-30*)

2- Approbation du Compte administratif 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. CARAYON Jean-Luc, délibère sur le compte administratif du Budget annexe multi-services de l'exercice 2018 dressé par M. ZOCCARATO Michel ;

- Constate, pour l'ensemble de la comptabilité principale et annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report N-1, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF du BUDGET Annexe Multi-Services

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		19 215.68		5 528.80	0.00	24 744.48
Opérations de l'exercice	5 138.32	6 211.50	6 933.34	2 991.67	12 071.66	9 203.17
TOTAUX	5 138.32	25 427.18	6 933.34	8 520.47	12 071.66	33 947.65
Résultats de clôture		20 288.86		1 587.13		21 875.99
Restes à réaliser			0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	5 138.32	25 427.18	6 933.34	8 520.47	12 071.66	33 947.65
RÉSULTATS DEFINITIFS		20 288.86		1 587.13		21 875.99

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2018 du Budget annexe multi-services.
(Délibération 2019-31)

3- Affectation du résultat 2019

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	20 288.86 €
- un déficit de fonctionnement de	0.00 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation en réserve R1068 en investissement	0.00 €
- Report en fonctionnement	20 288.86 €

(Délibération 2019-32)

4- Affectation Budget Primitif 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Michel ZOCCARATO, Maire, qui a présenté le Budget primitif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRIMITIF du BUDGET annexe Multi-Services

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats Reportés M.14		20 288.86 €		1 587.13 €
Affectation en réserve 1068				
Restes à réaliser				
Prévisions de l'exercice	20 288.86 €	- €	9 587.13 €	8 000.00 €
TOTAL	20 288.86 €	20 288.86 €	9 587.13 €	9 587.13 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif pour l'exercice 2019 du Budget annexe Multi-Services – M.14. (Délibération 2019-33)

3. Contrats saisonniers

Considérant qu'en raison des congés annuels des agents du service technique, il y a lieu de créer deux emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique dans les conditions prévues à l'article 3-2° de la loi n°84-53.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer deux emplois non permanents dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 2 mois soit du 1^{er} juillet au 31 août inclus, pour deux agents contractuels. Ces agents assureront les fonctions d'adjoint technique à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures. (*Délibération 2019-34*)

La séance du Conseil Municipal est levée à 23 heures 30 minutes.

Le Maire,
Michel ZOCCARATO

